



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

La filière forêt bois pilier de la bioéconomie

regard sur la cohérence des politiques publiques

Section forêts, eaux, territoires

6 mars 2018

Trajectoires de la bioéconomie

- Trajectoires

	2015	2030	2050
diminution émission GES ref 1990		-40%	- 75%
proportion d'énergies renouvelables		30%	
part de marché %	5-6	10	20

Trajectoires de la bioéconomie

■ Trajectoires GIEC

SECTEUR DES TERRES <i>Sce: CGAAER pour la SNBC et COP21</i>	Potentiel d'atténuation 2030 MtCO ² eq/an	Leviers
T agro écologique Agriculture, élevage	14	PAC, 4/°°, R&D, marchés
Gestion dynamique foret bois et bioéconomie néo filières	32	LTECV, PNFB, promotion biosourcé marchés
Préservation terres et prairies	9	Evolution PAC, PSE, SCOT, PLU
Réduction gaspillage alimentaire	9	Accords GMS, restauration...
TOTAL Soit 50% de l'effort d'atténuation national	64	Reduct°28 Stock C sols et bioM.....8 Substitut°28

LA TRANSITION BIOÉCONOMIQUE

Articulation des ressources

- Priorité de la conservation des sols
- Complémentarité Alimentaire – Non Alimentaire
- Optimisation de la ressource = recyclage
- Anticipation
- Territorialisation

RESSOURCES

→ 60% *filières bois*

→ 30% *filières*

agriculture

→ 10% *bio déchets*

LES POLITIQUES PUBLIQUES?

- Gouvernance mondiale climat: RIO, COP21...
- Les objectifs régionaux et directives européennes
- Le Grenelle et les biocarburants (2005...)
- Les stratégies nationales Bas carbone, Mobilisation de la biomasse, Economie circulaire
- La stratégie nationale de la bioéconomie et son plan d'actions/comité de pilotage [2018-2020]
- La révision de la stratégie européenne, sa contribution aux investissements

Acteurs économiques,
académiques,
recherche,
institutionnels

La stratégie bioéconomique

- Faire des produits bio des réalités de marché
- Accompagner la transition vers une industrie bio performante et durable
- Produire durablement des bioressources pour répondre aux besoins de l'ensemble
- Garantir une bioéconomie durable
- Bâtir le dialogue avec la société pour une bioéconomie partagée
- Innover pour une bioéconomie performante

PRI 2025 inscrit ces pistes largement

- Des approches système
- Renforcer la compétitivité industrielle
- Adapter la forêt préparer les ressources du futur

Plan d'actions de la Bioéconomie

- *Améliorer la connaissance*
- *Promouvoir la bioéconomie et ses produits*
- *Créer les conditions d'une rencontre entre offre et demande*
- *Produire, mobiliser, transformer durablement les bioressources,*
- *Lever les freins et mobiliser les financements*

Les pistes RDI du PIA3

- -pour la recherche générique, l'INRA a déposé une demande d' « équipements structurants pour la recherche » pour mettre en réseaux les expérimentations forestières avec l' ONF, IRSTEA, FCBA, CNPF, CIRAD, GIP Ecofor. (INSYLVA , projet de 14 millions €)
- -pour des programmes territoriaux thématiques impliquant les chercheurs, les professionnels et la société , le Grand Nancy et la région Aquitaine ont déposé des demandes de TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition de la CDC) ambitieux (respectivement 98 millions € sur 10 ans et 38 millions € sur 5 ans.
- -pour les projets des entreprises, les appels à projets de l'ADEME, « démonstrateurs de la transition énergétique », s'adressent à des consortium chercheurs- entreprises sur des thèmes tels que la mobilisation des la biomasse, matériaux et chimie biosourcés, bâtiments à haute performance environnementale, valorisation des déchets.

LES MARCHÉS NE FONT PAS DE CADEAUX

Les externalités positives contre les négatives... J tirole etc

Entre les lobbies de l'ancien monde et ceux de la décroissance...

Outils d'expression des externalités: normes et ACV

« pas faits pour les produits émergents »

- La neutralité du carbone biogénique est discutée
 - La mesure du carbone biosourcé est fluctuante
 - La recyclabilité et biodégradabilité sont des notions plus industrielles que biologiques
 - L'empreinte environnementale supplée les critères de durabilité
 - La prise en compte des externalités positive est incomplète : socio, économie, risques etc..
- **Les biocarburants et l'invention des CAS indirects**
 - **Les biomatériaux doivent toujours prouver le stockage du carbone**
 - **Les bioplastiques victimes du recyclage**
 - **Action du plan: revoir les ACV biosourcées (ademe)**

LA RÉGULATION PUBLIQUE

La non intégration des externalités dans les prix justifie l'action publique:

-règlements: interdiction

Obligations: ex le décret 1% dans la construction annulé en conseil d'Etat (cf loi sur l'air)

Des labels publics ou privés: pris en compte de l'énergie grise E-C+

La commande publique: exception au droit de la concurrence

Ex art 55b de la loi ELAN

ART 55 B LOI ELAN

– L'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :ajout et précisions

« Les performances énergétiques, environnementales et sanitaires des bâtiments et parties de bâtiments neufs s'inscrivent dans une exigence de lutte contre le changement climatique, de sobriété de la consommation des ressources et de préservation de la qualité de l'air intérieur. Elles répondent à des objectifs d'économies d'énergie, de limitation de l'empreinte carbone par le stockage du carbone de l'atmosphère durant la vie du bâtiment, de recours à des matériaux issus de ressources renouvelables, d'incorporation de matériaux issus du recyclage, de recours aux énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air intérieur. » ;

« – à partir de 2020, pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, le niveau d'empreinte carbone à respecter, évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en intégrant la capacité de stockage du carbone dans les matériaux ; » « – les exigences en matière de recours à des matériaux issus des ressources renouvelables ou d'incorporation de matériaux issus du recyclage ; » « – les exigences en matière de stockage du carbone pendant le cycle de vie du bâtiment ; ».

la transition bioéconomique

- une voie de changement de paradigme
- Assumer un objectif de croissance de la production (durable) de biomasse utile pour l'avenir de l'humanité
- Avoir un autre regard (juridique ?) sur l'agriculture, la forêt et leurs activités aval, créatrices de valeur socio-économique et environnementale
- Intégrer le renouvellement de la ressource dans les modèles économiques